

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 08/2023 relatif au projet de budget pour 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 3, 13 et 20 novembre 2023 pour l'étude du préavis No 08/2023. Elle remercie Monsieur le Syndic José-Manuel Fernandez, Madame Ingrid Ciampi, Boursière communale et Monsieur le Municipal Charly Viquerat pour leur présence lors de la séance du 13 novembre de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Parmi ces questions, la CF a sélectionné celles qui semblent les plus pertinentes pour la compréhension du budget. Elles font l'objet du présent rapport.

Observations et remarques sur quelques points particuliers du budget

Administration Générale

xx.3041 - Caisse de retraite

La baisse de la cotisation employeur de 0.5% est liée à une baisse de prestation de la caisse : la suppression de la perte de gain maladie qui entrait en vigueur dès le 6ème mois d'absence. Pour beaucoup de communes, dont la nôtre, couvrent ce risque par des assurance perte de gain auprès d'autres organismes d'assurance. Il n'y a donc pas de baisse de prestation pour les employés.

Il est à noter que la CIP a un taux unique et l'employé contribue avec 10% indépendamment de l'âge (28,5% au total).

11.3011.2 - Traitement indemnisation livraison commandement de payer

Quand la Poste échoue dans la délivrance du commandement de payer, ce dernier est pris en charge par un employé communal (jusqu'à 3 reprises). Le montant de CHF 45 est payé par l'Office des poursuites. La Commune d'Etoy indemnise CHF 20 par livraison à l'employé (souvent en dehors des heures de travail).

En cas d'échec, le commandement de payer est renvoyé à l'Office des poursuites. Le compte de revenus est le 11.4511.

180.3511.1 - Part déficit ligne transport

180.4527 - Part communes déficit ligne 722

La CF constate que les coûts imputés aux communes desservies par la ligne 722 diminuent malgré l'augmentation des cadences. La raison est que l'augmentation réjouissante de la fréquentation de la ligne amène le Canton à participer plus largement au financement de la ligne via le fond du Trafic Régional Vaudois (TRV). C'est ce qui explique la diminution de revenu du deuxième compte (contribution des autres communes) malgré l'augmentation des charges du premier compte.

19 - Informatique

19.3113 - Achat matériel informatique

Dans le cadre de la rénovation des bureaux, il s'agit d'un report. Les travaux ont été devisés mais non commandés. Une partie du câblage est prévue en cette fin d'année.

L'acquisition du nouveau système vidéosurveillance (faisant partie du budget 2023) est reportée en 2024. Le Canton demande une étude actualisée ; ceci implique aussi la protection des données.

Le budget 2023 concernant l'achat de matériel informatique est partiellement reporté à 2024. Selon la Municipalité un certain nombre de matériel nouveau est à prévoir. Le fournisseur principal de logiciels demande périodiquement des participations aux frais pour la mise à jour de ces derniers. Cependant, les frais de maintenance restent stables.

2. Finances et impôts

22.3221 - Intérêts des dettes consolidées

Pour couvrir ses besoins de liquidité (dépenses pour les routes, les projets en cours, la cohésion sociale et la salle multifonctions) la Commune a contracté un emprunt auprès de Swissquote en octobre 2023 à un taux d'intérêt de 1.95%. Les intérêts de ce nouvel emprunt ont été ajoutés au total des charges d'intérêts budgétées pour 2024.

Selon la Municipalité aucun nouvel emprunt ne devrait être nécessaire pour 2024.

3. Domaines et Bâtiments

365 - Multifonctions

365. 4271.1 - Location salles pour le scolaire

Il s'agit du budget de l'ASSAGIE pour 2 salles ; une de ces salles sera remboursée au tarif de la salle polyvalente.

365.4271. 2 - Autres locations

Les sociétés locales ont un accès forfaitaire (un nombre d'heures sont gratuites). Un montant de CHF 10.- par heure supplémentaire est facturé par la suite. D'autres locations sont prévues aux sociétés externes, ex : Gym VD rythmique et sportive (1 salle pour entraînement régulier 3x par semaine). En fonction du succès des locations, le revenu des locations pourrait être supérieur au montant budgétisé.

Les aménagements du terrain autour du bâtiment n'étant pas encore terminés, la Commune préfère lancer les locations activement en été 2024.

4. Travaux

41 - Service Technique (Nouveau compte)

41.3181.2 - Plan Energie et Climat Communal

Le document PECC comprend un certain nombre de fiches qui requièrent des actions.

Les plus grandes passeront par un préavis, les plus simples seront gérées directement.

Certaines études pourront être prises en compte par des comptes spécifiques, par ex – éclairage public, les autres seront affectées à ce compte.

43 - Services des routes

431.3113 - Achat machines, véhicules et équip.

Le budget de la nouvelle machine de désherbage à l'eau chaude se monte entre CHF 44'000 et CHF 48'000.

44 - Parcs, Place Sports, Cimetière

44.3134 - Achats arbres

Selon le modèle des villes environnantes et les conseils des pépiniéristes, la commande se définira.

Le montant est fixé par la Commune. Ni la taille, ni l'espèce des arbres, ni leur emplacement ne sont encore déterminés. Ces achats seront portés également aux futurs budgets.

44.3141.2 - Entretien place de sport et terrain de football

Le changement de l'éclairage autour du terrain de foot prévu en 2023 est reporté en 2024. Ceci explique la forte croissance du montant budgétisé par rapport aux comptes 2022.

5. Instruction Publique et Cultes

51 - Enseignement primaire et secondaire

La CF s'est étonnée de l'augmentation de ce poste alors que le nombre d'élèves d'Etoy diminue.

L'explication réside dans le fait que les abonnements des transports publics vont augmenter en 2024. De plus, la salle multifonctions amènera une augmentation des frais de l'ASSAGIE.

Services Industriels

821 - Regroupement consommation propre (RCP)

821.3123 – Achat électricité RCP Communaux

Le montant de CHF 115'500 est acheté à la SEFA (avec tarif gros consommateur). Ce montant représente la consommation d'électricité qui n'est pas couverte par la production à partir des panneaux photovoltaïques.

84.3909 - Attribut. fds développement durable

Le déficit n'est plus à la charge du compte affecté du développement durable mais à la charge de la Commune. Par conséquent, il reste dans le compte 181. Il s'agit de la différence entre le compte 181.3181 et 181.4359.

Remarques d'ordre général

Vérification des charges reportées et charges déléguées

La CF a vérifié la plupart des charges reportées et des charges déléguées par rapport au budget, à savoir : la participation aux frais d'entretien pour le bâtiment scolaire à Buchillon, la STEP, les pompiers, la Protection civile, les transports publics, les charges sociales, la péréquation, la police, l'AJEMA et l'ASSAGIE.

Analyse des charges communales

La CF a soumis à la Boursière son analyse des dépenses communales dont une copie se trouve en annexe de ce rapport.

Etat financier

La Commune a, au 2 novembre 2023, une trésorerie totale de CHF 2'003'159 et des impôts à percevoir de CHF2'525'873.

Les montants encore à payer pour les préavis en cours sont les suivants :

Préavis 01/2021 aménagement zone Communaux
Préavis 02/2021 salle multifonction
Préavis 07/2021 interface gare
CHF 147'600
CHF 1'105'400
CHF 38'900

Conclusions

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 17'025'781 et les recettes CHF16'795'910. La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF -229'871, soit une marge négative.

Après ces opérations, les charges se chiffrent à CHF 17'972'600 et les recettes se chiffrent à CHF17'807'210. Le résultat final se traduit par un excédent de charges de CHF 165'390.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'amortissement prévu pour la salle multifonctions l'année prochaine car les travaux ne seront pas terminés à la fin de l'année.

Dans la situation actuelle qui prévaut actuellement en Suisse et dans le monde en général, la Municipalité a élaboré un budget 2024 prudent mais en gardant à l'esprit les investissements nécessaires pour le bon fonctionnement de notre Commune et continuer son engagement en faveur du développement durable.

La marge d'auto-financement est négative mais dans une marge tout à fait acceptable. La Municipalité continue à avoir des finances saines et cela est très important pour pouvoir continuer à offrir des bonnes prestations à notre population.

En conclusion la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal

 d'adopter le projet du Budget 2024 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 165'390.00 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvement aux réserves.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson

Président

Rebecca Durrer-Bolle

Rapporteuse

Etoy, le 28 novembre 2023

Annexe - Analyse des charges communales

.

Conseil Communal d'Etoy Commission des finances

Service social, accueil enfants Développement économique Orientation professionnelle Description Cohésiion sociale Epuration d'eau Protection civile Péréquation Péréquation Pompiers ransport Sanitaire Police Ecole Ecole Eglise Edlise Ecole B 2024 C 2022 SA • ተ ተ ተ Tendance 2 916 000,00 7 230 860,00 42,47% Charges totales (avant amortissements 16 596 375,98 | 15 083 217,45 | 15 127 460,00 | 16 304 226,29 | 17 756 560,00 | 17 025 781,00 28 500,00 470 360,00 3 340 000,00 614 100,00 29 400,00 5 000,000 18,17% 6 701 990,00 39,36% 3 092 931,00 476 000,00 9 000,00 84 200,00 350 381,00 045 300,00 652 000,00 550,00 112 000,00 62 200,00 15 000,00 4 500,00 12 000,00 3 300,00 Budget 2024 28 500,00 479 400,00 3 102 000,00 2 739 500,00 6 804 400,00 38,32% 388 000,00 999 700,00 658 100,00 5 000,00 22 000,00 500,00 116 000,00 62 500,00 29 400,00 4 500,00 16,7796 7 973 660,00 44,91% 79 500,00 3 300,00 2 978 500,00 455 000,00 Budget 2023 8 754,00 8 1255,95 280 089,00 8 122 051,75 4 243,10 21 520,00 317,65 105 296,14 59 34,75 14 580,00 4 385,50 10 608,65 19 800,00 72 000,00 27 721,00 421 795,30 3 638 958,00 486 115,00 100,00 3 806 470,00 8 381 159,30 51,40% 5 049 272,00 30,97% 2 873 794,99 17,63% Comptes 2022 24 2 19,40 3 923 941,41 25,94% 27 635,50 416 732,25 3 519 115,00 4 044 827,00 8 487 539,75 56 11% 1 085 084,90 604 877,40 4 354,45 18 829,00 14 545,00 4 363,50 11 077,00 68 940,50 310 510,80 69 656,55 622,84 2715978,84 Comptes 2021 479 230,00 24 144,70 8 727,00 101 665,90 55 678,30 72 000,00 17.95% 4477 070,15 27 863,50 421 329,00 3 352 129,00 31 394,00 459 489,00 3 366 825,00 7 659 029,50 50,78% 235 853,00 1 132 160,95 528 653,65 90 163,35 55 977,90 14 665,00 4 399,50 4 604,05 19,54% Comptes 2020 162,55 2 947 117,80 24 343,90 8 799,00 65 862,75 10 621,10 69 512,10 611 110,00 72 000,00 5 124 985,86 64 435,35 275 766,00 198 873,60 552 178,30 3791,75 17 489,50 146,00 100 369,62 56 933,20 14 525,00 4 357,50 10 546,00 70 304,60 27 597,50 369 624,70 3 489 014,00 8 116 329,20 48,90% 24 111,50 8 715,00 30.88% Comptes 2019 466 437,00 518 010,00 60 000,00 6 972,00 267 536,00 3 355 060,92 3 763 656,00 Total Subside Fondation pr l'enseignement musique Fds péréquation part charges communes Part aux charges cantonales (Police) Participation aux charges de l'orientation professionnelle Partic. Frais paroisse catholique Partic. Frais paroisse protestante Fotal % Charges propres au "ménage communal" % Charges reportées par le canton Part déficit ligne transport public Charges déléguées Cotis ation ARCAM Cotisation ass. Touristique régionale Exploitation STEP, St-Prex Participat Enseign, primaire Assagie Participat. Enseign. secondaire Assagie Redevance Office régional PC FAJE Fond. Accueil Jour Petite Enfance Part Espace Prévention Participation Entraide familiale ARASMAC: Part Agces ass. Sociales + Revenu insertion et attributions obligatoires) Part Fds péréquation déc. Final année préc Participation à la cohésion sociale Particip. Frais d'entretien du collège interc Part d'Etoy au SDIS MORGET ARASMAC: part Etoy frais réseau AJEMA Aide structure communale petite enfance Subvention Assoc. Entrée de Secours Subventions AVASAD (Soins domicile) Inspect, denrées aliment, laborat, canton Analyse des charges communales 15.3651.3 362,3141 46,3521 51.3521.1 52.3521.1 22,3522 61,3511 63,3524.1 72,3511.1 54,3521 71,3526 58.3651.1 58.3651.2 66.3521.2 22,3521 65,3521 71.3511.7

Les points rouges sont les valeurs les plus élevées